

PROCES-VERBAL DE SEANCE **CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 AVRIL 2025**

Le mercredi trente avril deux-mille-vingt-cinq à onze heures trente, le Conseil municipal, convoqué le jeudi vingt-quatre avril deux-mille-vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Louis NEGRE, Maire de Cagnes-sur-Mer et Président Délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs

Louis NEGRE, Roland CONSTANT, Sarah LESCANE, François POUTARAUD, Rosette GERMANO, Richard LEMAN, Corinne GUIDON, Alain GAGGERO, Chantal GERMAIN, André RIHAN, Amandine ARNAUD-PIHOUE, Jean-Marc HADDAD, Noëlle PALAZZETTI, Romain ALLEMANT, Pierrette ALBERICI, Nicolas DELWICH, Sébastien SALAZAR, Carine PAPY, James NICOLAÏ, Paul BENSADOUN, Aurélie GUIRADO-ARNAUDO, Yvan SKOTTUBA-STEPAN, Bernard SONGY, Jean-Claude PEGUILLET, Annie ROSELIA, Bernard MOURET, Gaëtane DEREPA, Hassan GOUMRI, Valérie BRUNELLI-GORZEGNO, Loïc TOSCANO, Céline GUIVARCH, Lionel DOLCIANI, Isabelle UTRAGO, Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN.

POUVOIRS RECUS DE : Mesdames, Messieurs

Laurence TRASTOUR-ISNART à Roland CONSTANT,
Nathalie AZOULAY à Sarah LESCANE,
Marie ROFIDAL à Yvan SKOTTUBA-STEPAN,
Margaux RAVARY à Richard LEMAN,
Raphaël ROFIDAL à Gaëtane DEREPA,
Philippe TOUZEAU-MENONI à Lionel DOLCIANI.

ABSENT(S) : MM. Dominique SCHMITT et Daniel MAGUIN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Romain ALLEMANT

QUORUM : 36 Conseillers municipaux présents à l'ouverture de la séance, soit plus de la moitié requise, sur les 45 Conseillers municipaux en exercice.

* * *

Monsieur le Maire ouvre la séance à 11 h 30 et passe la parole au Secrétaire de séance, M. Allemant, qui procède à l'appel des présents.

* * *

Arrivée de Mme Corinne GUIDON à 11h35

QUORUM : 37 Conseillers municipaux présents, soit plus de la moitié requise sur les 45 Conseillers municipaux en exercice

ORDRE DU JOUR

INFORMATIONS MUNICIPALES

M. LE MAIRE.- *Nous avons une question à l'ordre du jour. Nous avons ensuite un programme chargé avec une tradition culinaire locale. Vous vous souvenez, vous êtes tous engagés pratiquement.*

Nous avons en information municipale, à la demande de notre collègue Touzeau-Menoni, par courriel en date du 7 avril, la protection fonctionnelle de la commune accordée conformément à l'article du Code général des collectivités territoriales suite à son agression du 27 mars dernier.

Cela me permet de faire une remarque de bon sens qui sera partagée sur tous les bancs : la France va mal. On a des agressions régulières de tous les côtés, d'ensauvagement. C'est l'exemple d'un ensauvagement, je reprends le terme. Cela fait longtemps que nous disons : « Halte, à Cagnes-sur-Mer ! » Nous avons compris depuis longtemps que nous dérivions, que notre pays dérive. Voilà ce que je dis à haute et intelligible voix.

Quand on a des jeunes de 16 ans, des jeunes de 15 ans qui tuent, quand on a des fidèles qui sont tués dans leur église, dans leur mosquée. Heureusement qu'hier, il y a eu une manifestation où tout le monde s'est retrouvé, et j'en suis le plus heureux, autour de cet hommage que nous rendions au collègue Jules Verne à M. Samuel Paty, enseignant. J'allais dire un collègue, j'ai été enseignant.

Il est mort, pourquoi ? Parce qu'il défendait une de nos valeurs les plus sûres, qui est justement la liberté d'expression. Cette liberté qui fait notre force. Cette liberté assassinée par le terrorisme islamique et tous les autres terrorismes, quels qu'ils soient.

C'est pour cela que nous nous retrouvons hier avec les jeunes, avec tous les enseignants, avec tous les corps constitués, à commencer par la rectrice de l'académie, le Conseil départemental – tout le monde était là –, pour faire bloc. Notre société et la République ne plieront pas. C'est cela le message.

À mon tour de rappeler nos fondamentaux au cas où l'on aurait pu les oublier. Cela fait longtemps que la commune de Cagnes-sur-Mer a un seul mot d'ordre, c'est le respect. Le respect de tout un chacun.

D'abord des élus, bien sûr, mais c'est le respect de tout citoyen, qu'il soit jeune, qu'il soit âgé, qu'il soit un homme, qu'il soit une femme, peu importe, c'est le respect.

Vous le savez, ici, à Cagnes-sur-Mer, nous veillons, et c'est parce que l'on veille, et parce que l'on fait passer ce message de respect avec Chantal dans les écoles, que nous arrivons à obtenir des résultats qui sont exceptionnels. Les familles participent et nous aident à mettre en place ce système-là.

Toutes les exceptions sont à bannir sur le territoire cagnois tant que je serai maire de Cagnes-sur-Mer. Vous avez là aussi peut-être constaté qu'il vient d'y avoir un contrôle de police dans une autre commune où ils ont contrôlé des jeunes et ils ont trouvé deux couteaux. Ce n'est pas à Cagnes. À Cagnes, vendredi matin, on a fait un énorme contrôle et l'on a contrôlé 210 jeunes lycéens à la sortie du bus. Les conducteurs de bus étaient contrôlés eux-mêmes pour savoir s'ils n'avaient pas pris... Bon, le chien de la police nationale, pour les stupéfiants, a circulé dans tous les bus pour savoir s'il n'y en avait pas un planqué. Tous les jeunes qui descendaient du bus, d'où qu'ils viennent, étaient au pied du bus et le chien est passé. La bonne nouvelle, heureusement, est que nous n'avons trouvé aucune dérive de stupéfiants chez les jeunes. Plus de 200 ont été contrôlés !

Vous voyez ce que cela veut dire ? Cela veut dire que l'on a serré la vis. Nous n'avons trouvé ici à Cagnes aucune lame, aucun couteau. Ça, c'est le résultat.

Bien entendu, cela peut arriver à tout moment, parce que ceux qui attaquent sont tous fous, paraît-il, c'est un problème de santé mentale en France, on est chez les fous, mais on le savait depuis longtemps. Vous constatez qu'à Cagnes, la police nationale que je remercie, et à qui j'ai demandé de faire, de multiplier ces contrôles-là, a contrôlé. Ce que l'on a dans les contrôles, ce sont des automobilistes qui n'avaient pas mis leurs clignotants, à qui l'on apprend à mettre la ceinture et à faire attention au Code de la route.

Nous n'avons, sur les plus de 200 jeunes contrôlés, aucun stupéfiant, aucune lame. Demain, bien entendu, il peut y avoir un autre contrôle avec un résultat autre, c'est possible. Mais la pression

que nous mettons tous – c'est pour cela que je suis heureux de voir que c'est partagé sur tous les bancs –, cette pression sociale d'ensemble joue en effet et a des répercussions positives.

Je voulais avoir, à travers cette réunion du Conseil municipal, une pensée émue pour tous ceux qui sont victimes des uns et des autres, des fous, des demi-fous, des quarts de fous, et des autres, dans notre pays et, quelles que soient les circonstances, quels que soient les lieux.

J'ai toujours dit que s'il y avait un point positif de la commune de Cagnes-sur-Mer, dont nous pouvions d'ailleurs, a priori, être tous fiers, c'est cette paix civile. Cette paix civile qui est jalouée, qui fait envie. Quand on regarde en France ce qui se passe aujourd'hui, vous avez quantité de villes moyennes et grandes, et même maintenant les villages, où les gens se divisent, où il y a des agressions, où les communautés s'ignorent, voire deviennent agressives les unes à l'égard des autres, et donc, je tiens, comme à la prunele de mes yeux, au respect de cette paix civile. C'est ce qui fait la force de Cagnes-sur-Mer.

Pourquoi les gens viennent-ils à Cagnes-sur-Mer ? Pourquoi ? Posez-vous la question. Une des réponses, c'est justement cette paix civile.

Je remercie mon conseil municipal en son entier pour le fait de respecter et de m'aider à faire respecter cette paix civile et de m'aider à mettre justement tous les moyens, à la fois préventifs pour les jeunes et en même temps coercitifs, pour dire : « Ici, vous êtes à Cagnes. Ne confondez pas, ne mélangez pas. Ici, vous êtes à Cagnes. Cagnes fonctionne ainsi ».

Voilà ce que je pouvais vous dire suite à cette agression d'un de nos collègues et de la cérémonie qui s'est passée hier pour un hommage à Samuel Paty.

Soyons au moins unis sur ce point-là.

Avant de passer à l'ordre du jour, vous l'avez peut-être constaté, derrière moi il y a quelqu'un, c'est Alain Lucas qui revient.

[Applaudissements.]

Il n'est pas sorti d'affaire. Il est toujours sous traitement intensif, mais cela le démange. [Rires.]

M. CONSTANT.- *Cela s'appelle un effet secondaire. [Rires.]*

M. LE MAIRE.- *Il est là. Il va bien sûr nous aider, vous aider les uns et les autres à faire fonctionner avec la directrice générale, avec Noëlle, avec mon cabinet et avec vous tous. Je dis bien « avec vous tous. » On pense que le maire, c'est le maire dans toutes les communes de France et de Navarre, mais chose que l'on ignore, le maire, à Cagnes-sur-Mer, a toujours dit qu'il travaillait en équipe et il remercie régulièrement – d'ailleurs certains n'entendent pas, mais je le dis tout de même –, son équipe. Je remercie régulièrement mon équipe de m'accompagner, de m'aider. Le travail que fait, par exemple pour l'occasion de tout à l'heure, Richard Leman, est exceptionnel. Voilà quelqu'un qui s'est « décarcassé ».*

[Applaudissements.]

Quand je parle d'équipe, je suis très heureux. Nice Matin n'est même pas là, c'est dommage, je voulais les remercier parce qu'ils ont mis une pleine page sur le déplacement à Paris.

« La France remercie, félicite et accorde le titre d'officier de la Légion d'honneur au maire de Cagnes-sur-Mer. Président du GART, Président délégué de la Métropole, ancien Vice-président, chargé des transports du département ».

C'est un grand honneur, un très grand honneur.

Il y en a un, parmi nous, qui ne trouve rien d'autre à se mettre sous la dent – c'est ça qui est extraordinaire – il cherche, il fouille, il gratte, il ne trouve rien. C'est cela qui le perturbe un peu. Il a cherché, il se dit : « Voilà une bonne occasion de parler de moi ». C'est un homme qui aime bien se présenter tous les jours à la télévision locale, la sienne. Pourquoi pas ? C'est la démocratie, c'est la liberté, simplement ceux qui m'ont accompagné, c'est cela l'équipe. Il faudra lui expliquer, à lui

qui est tout seul aujourd'hui, qui n'est même pas venu, ce qu'est une équipe. Je laisse d'autres le faire, mais une équipe, c'est cela.

Je n'aurais jamais pu vraiment obtenir tout ce que l'on a obtenu dans les transports au niveau national, au niveau départemental, au niveau de la Métropole, voire au niveau de Cagnes, si je n'avais pas eu à mes côtés des collègues que je tiens à mettre à l'honneur, moi.

Vous êtes à l'honneur dans Nice Matin aujourd'hui. Je vous remets à l'honneur parce que vous le méritez, parce que vous vous êtes occupés des transports.

Amandine Pihouée est présidente – ce n'est rien, c'est « un détail » – de la commission des transports de la Métropole. Je rappelle que le plus grand budget, c'est le budget des transports. Il semblerait, aux dernières nouvelles, que l'on soit dans la Métropole.

Quand on a Noëlle Palazzetti qui obtient, parce qu'elle est au transport, ce qu'elle obtient pour la gare du Cros-de-Cagnes alors que personne auparavant ne l'avait obtenu, c'est pour Cagnes. C'est parce que l'on travaille ensemble.

Je suis heureux de les mettre en valeur. Je suis heureux de leur donner cette place-là, de leur reconnaître le travail qu'elles font à mes côtés et de le leur dire, moi. Les Cagnois peuvent dire merci. Pourquoi ? Parce que ce sont des collègues qui aident à faire en sorte que...

Sans compter le dernier, bien sûr, le petit jeune, Romain Allemant qui, lui, a la délégation en plus. Que l'on ait la délégation ou que l'on travaille ensemble pour obtenir ce que nous avons obtenu – chose que certains conseillers ont trouvé, en effet, quelque chose à se mettre sous la dent –, ils auraient pu rajouter en face que l'on a sorti un pôle d'échanges multimodal à Cagnes. À ma connaissance, c'est le premier des Alpes-Maritimes, et là, il a fallu l'accord de tout le monde, pas uniquement de Louis Nègre. Si je n'avais pas eu l'accord du Conseil régional, du Conseil départemental, de l'État, nous n'aurions pas pu sortir le premier pôle d'échanges multimodal digne de ce nom à 30 M€ et pour lequel nous avons obtenu, grâce à l'équipe, 96 % de subventions.

Je laisse certains faire le calcul de ce que représentent 96 % de 30 M€. Cela fait beaucoup de billets. Voilà pourquoi je remercie l'équipe et je remercie Nice Matin et finalement M. Touzeau-Menoni d'avoir mis à l'honneur le travail de toute l'équipe et de son succès.

[Applaudissements.]

INTERCOMMUNALITE

DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) METROPOLITAIN

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Lors de la conférence intercommunale qui s'est tenue le 8 juillet 2021, les communes ont validé les objectifs poursuivis par la révision générale du Plan Local d'urbanisme métropolitain (PLUm).

Par délibération en date du 21 octobre 2021, la Métropole Nice Côte d'Azur a donc prescrit la révision générale du Plan Local d'urbanisme métropolitain et a arrêté les modalités de concertation avec les communes.

Ainsi ont été organisés des réunions du groupe de travail des Maires sur le PLUm et des séminaires qui se sont tenus les 7 avril 2022, 19 octobre 2022, 16 mars 2023, 14 décembre 2023 et 9 avril 2025.

7 ateliers portant sur la prise en compte de la loi climat et résilience et en particulier l'application de l'objectif zéro artificialisation nette, ont été organisés avec les communes du 14 au 23 mai 2024.

Différentes réunions de travail se sont déroulées de janvier à mai 2025 avec chaque commune ayant notamment pour objectif de recueillir leurs observations sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Vu le PADD tel que joint à la présente,

Considérant que conformément à l'article L.153-31 du code de l'urbanisme, la Métropole révisé le Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur l'intégralité de son territoire, à l'exception des territoires couverts par un site patrimonial remarquable, et les communes de Drap et Châteauneuf-Villevieille, ayant intégré la Métropole après la prescription de la présente procédure de révision générale,

Considérant que, conformément à l'article L.153-33 du code de l'urbanisme, renvoyant à l'article L.153-8, qui prévoit notamment que le PLU intercommunal doit être révisé en collaboration avec ses communes membres, le Conseil métropolitain a arrêté par délibération du 21 octobre 2021 les modalités de collaboration après avoir réuni, le 8 juillet 2021, une conférence intercommunale rassemblant l'ensemble des Maires des communes membres et recueilli leur avis,

Considérant que le PLU métropolitain tient lieu de Plan de Mobilités au titre de l'article L.151-44 du code de l'urbanisme,

Considérant que le Conseil métropolitain a prescrit par délibération du 21 octobre 2021, la révision du PLU métropolitain et défini les objectifs, rappelés ci-dessous,

Considérant que la Métropole Nice Côte d'Azur se fonde sur une histoire, un paysage et une économie qui lui sont propres, caractérisés par la variété des cultures, la diversité des environnements, la complémentarité des ressources et une situation unique, à la charnière entre les Alpes, le Mercantour et la Méditerranée,

Considérant que s'appuyant ainsi sur son identité historique et son paysage unique, la Métropole Nice Côte d'Azur a pour ambition de construire, en collaboration avec chaque commune, un territoire d'équilibre entre mer et montagne, attractif et innovant, compétitif et solidaire, et respectueux de son environnement,

Considérant que le PLU métropolitain sera un outil au service de cette ambition, avec la volonté de mettre en valeur l'identité et les spécificités de chaque commune, et de faire émerger un projet partagé et une vision cohérente d'ensemble du devenir du territoire, fondée sur une collaboration et des échanges permanents avec chacune des communes,

Considérant que le PLU métropolitain vise ainsi à assurer la capacité du territoire à faire face aux défis du changement climatique, de l'emploi, du logement et des déplacements dans le respect de la préservation des espaces naturels, du cadre de vie et des équilibres écologiques,

Considérant qu'il s'agira ainsi de conforter un développement durable de la Métropole en la dotant des équipements et des infrastructures nécessaires à son fonctionnement et à son rayonnement, en développant un projet associant le littoral et les autres pôles d'urbanités, en pensant son aménagement sous l'angle d'un développement harmonieux entre milieux naturels et urbains, et en renforçant l'offre et la qualité de l'accueil des activités économiques et des populations,

Considérant que cette ambition se fonde sur les trois axes majeurs suivants :

- **Préserver la qualité exceptionnelle de l'environnement et du cadre de vie de la Métropole Nice Côte d'Azur, comme condition de son développement harmonieux ;**

- **Renforcer la compétitivité et l'équilibre du territoire par un développement économique respectueux de l'environnement et fondé notamment sur la recherche et l'innovation ;**
- **Conforter l'équilibre du territoire, les solidarités et les proximités pour répondre aux besoins des habitants, en matière de déplacements, d'habitat, d'équipements, de services, éléments participant au dynamisme du développement économique et de l'emploi ;**

Considérant que dans le cadre de la procédure de révision du PLU métropolitain, la Métropole doit assurer l'actualisation du diagnostic territorial, de l'état initial de l'environnement et du PADD,

Considérant que le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement ont permis de dégager les spécificités et enjeux majeurs du territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur, et notamment :

- En termes de **territoire remarquable et unique** :

- Un ensemble composé de trois grandes entités territoriales complémentaires dans leurs fonctions, organisations et vocations ;
- Une notoriété et une attractivité forte, avec un espace littoral reconnu internationalement, un espace collinaire et de villages perchés uniques, ainsi qu'un ensemble montagneux remarquable concourant à l'attractivité mondiale ;
- Un patrimoine paysager et environnemental remarquable ;

- En termes de **territoire économique et attractif** :

- Une bande littorale très attractive ;
- Un Moyen-Pays en plein développement et en support de cette dynamique ;
- Un Haut-Pays tirant son rayonnement de sa qualité de vie et du haut niveau des prestations touristiques et sportives ;
- Un vaste territoire reconnu d'intérêt national par l'Etat : la Plaine du Var pour un développement territorial cohérent, solidaire et éco-responsable ;
- Un développement économique fortement axé d'une part, sur le tourisme, le commerce et l'artisanat, et d'autre part, sur une diversification des activités industrielles et de haute technologie ;
- Une croissance démographique à préserver et une pyramide des âges en rééquilibrage ;

- En termes de **territoire équilibré et solidaire** :

- Une forte identité unissant les communes du Littoral à celles des coteaux et de la montagne ;
- Un territoire où les questions de mobilité sont essentielles avec un maillage viaire à développer et une offre de transports en commun et en modes doux à poursuivre et à renforcer ;
- Forte de résultats notables malgré d'importantes contraintes, une dynamique à poursuivre en matière d'habitat ;

Considérant qu'en se fondant sur les objectifs et les enjeux susmentionnés, le PADD du PLU métropolitain est révisé en concertation avec les communes, et validé lors du groupe de travail des Maires du 9 avril 2025,

Considérant que le PADD constitue une pièce essentielle du PLU métropolitain, dont il expose les grands principes de développement et les orientations générales,

Considérant que le PADD a été présenté aux Personnes Publiques Associées à la révision du PLUm le 6 mars 2025,

Considérant que le conseil de développement a été consulté, au titre de l'article L.5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur le projet de PADD et ses orientations,

Considérant que le PADD est fondé sur les trois axes majeurs ci-dessous :

1°) Un territoire remarquable et unique

Il s'agit de protéger et valoriser la qualité exceptionnelle des paysages naturels et urbains du Littoral, du Moyen-Pays et du Haut-Pays.

2°) Un territoire économique et attractif

Il s'agit d'aider à la création et au développement des entreprises, affirmer toujours davantage la dimension internationale de la Métropole Nice Côte d'Azur, s'imposer comme une terre d'innovation engagée dans la révolution du numérique et des nouvelles technologies.

3°) Un territoire équilibré et solidaire

Il s'agit de permettre le progrès et un développement pour tous dans le respect des équilibres existants et de répondre ainsi aux besoins des habitants, en matière de déplacements, d'habitat, d'équipements, de services, éléments participant au dynamisme du développement économique et de l'emploi.

Considérant qu'en termes de développement démographique, le PADD prévoit un taux moyen annuel de croissance de 0,3 %, portant ainsi la population actuelle totale de la Métropole de 554 142 habitants à 569 285 habitants à l'horizon 2030, et à 577 875 habitants à l'horizon 2035,

Considérant que conformément aux modalités de concertation, définies par la délibération du 21 octobre 2021, le projet de PADD a été soumis à la concertation publique selon les modalités suivantes :

- Un dossier de présentation, comportant notamment une note de présentation, une carte de présentation et des éléments du diagnostic territorial, de l'état initial de l'environnement et du PADD, mis à disposition du public au siège de la Métropole Nice Côte d'Azur et dans chacune des mairies des communes membres de la Métropole,
- Le contenu de ce dossier de présentation disponible sur le site internet de la Métropole,
- Un registre destiné à recevoir les observations du public mis à disposition au siège de la Métropole Nice Côte d'Azur et dans chacune des mairies des communes membres de la Métropole,
- Le site internet de la Métropole Nice Côte d'Azur destiné à recevoir également les observations du public,
- Une exposition dans chaque commune,
- 55 réunions publiques de concertation dans les 49 communes de la Métropole concernées par la procédure,

Considérant que 55 réunions publiques de concertation portant sur les projets de diagnostic et de PADD se sont tenues dans les 49 communes de la Métropole,

Considérant qu'une réunion publique de synthèse de la première phase de concertation publique s'est tenue en la commune de Nice le 26 octobre 2023,

Considérant que globalement, le public est favorable aux trois axes majeurs du projet de PADD, indiqués ci-dessus,

Considérant que le projet de PADD a été amendé pour tenir compte de diverses propositions compatibles à ces axes majeurs,

Considérant que le groupe de travail des Maires, réuni le 9 avril 2025, a ainsi validé le PADD joint à la présente délibération détaillant les principaux axes ci-après :

- Axe 1 - Un territoire remarquable et unique
- Axe 2 - Un territoire économique et attractif
- Axe 3 - Un territoire équilibré et solidaire

Considérant que, conformément à l'article L 153-12 du code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein du Conseil métropolitain et des 49 Conseils municipaux sur les orientations générales du PADD,

Il est proposé au Conseil municipal, après débat :

- de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables annexé à la présente délibération, conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme.

Le Conseil prend acte.



DISCUSSION

M. LE MAIRE.- *J'en arrive maintenant au sujet qui nous occupe.*

Il s'agit du débat du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), révision générale du plan local d'urbanisme métropolitain.

Cette délibération, chers collègues, vous le savez, je vous avais demandé de l'étudier en amont, porte sur le débat des orientations générales du projet d'aménagement de développement durable dans le cadre de la révision générale du plan local d'urbanisme qui a été lancé, je vous le rappelle, le 21 octobre 2021.

Écoutez bien, on lance, c'est la France, le projet en octobre 2021. On est au milieu du guet, tout simplement, cela va se terminer, si tout va bien, le premier trimestre 2028. Il faut 7 ans d'administration, de consultation, de concertation, d'enquête publique. 7 ans ! Pour faire en sorte qu'on ait un PLUm un peu différent du PLUm précédent.

Voilà ce que c'est. Notre pays croule sous la norme, sous la nomenclature. Une enquête qui a eu lieu, c'est cela la concertation, comme dans toutes les communes, à Cagnes-sur-Mer : personne ne s'est opposé, je dis bien « aucun citoyen » (pourtant j'ai un peu d'opposition tout de même), aucun ne s'est opposé à ces orientations parce que ce sont des orientations de bon sens.

Les grands axes du PADD sont les suivants :

- *Un territoire remarquable et unique. Qui est contre ? Même pas M. Lebon.*
- *Un territoire économique et attractif. Qui est contre ? [Pas de contre.]*
- *Un territoire équilibré et solidaire. Qui est contre ?*

Merci, il en fallait un.

Chaque axe est détaillé avec de grandes orientations : 7 orientations pour le premier axe ; 7 orientations et 2 orientations.

Vous avez tout dans le document. Quelqu'un peut-il me dire s'il y a quelque chose qui ne lui convient pas ? D'abord, il fallait le dire avant, cela aurait été mieux dans le cadre de la concertation, mais il suffisait de s'exprimer.

L'axe relatif à un territoire remarquable et unique comporte 7 orientations, dont celle relative à la préservation des continuités écologiques en assurant une trame verte et bleue fonctionnelle et en créant une trame noire pour lutter contre les pollutions lumineuses.

L'axe relatif à un territoire équilibré et solidaire contient dans ses orientations un volet relatif au développement des mobilités douces ou encore un volet sur le logement. Tiens donc, un volet sur le

logement. Oui, parce que tous ceux qui sont en face de moi sont dans du béton, les premiers. Il en faut pour les 2 000, au moins pour eux déjà, Cagnois qui attendent.

On met en exergue la nécessité d'offrir des logements à toutes les catégories sociales, si l'on ne veut pas que la société explose.

La réunion des personnes publiques associées s'est tenue le 6 mars 2025 ainsi que le groupe de travail des maires le 9 avril. Bien que non opposable, écoutez bien, juridiquement, le PADD constitue – je vais reprendre ce terme – une boussole essentielle pour l'ensemble des décisions d'urbanisme, car les autres documents du PLUm ne devront pas être en contrariété avec celui-ci, le zonage, le règlement et l'OAT.

On nous demande de prendre acte du débat sur les orientations du PADD.

Voilà, chers collègues, ce que je pouvais vous dire, sachant que ce matin, puisque l'une des orientations, vous l'avez tous constaté, Monsieur Perez, je pense que vous ne serez pas contre, du moins je l'espère, concerne la ligne 4 du tram. La ligne 4 du tram, ce matin, en plein Conseil des maires, le président de la Métropole, qui s'occupe « un peu » des transports avec nous, a confirmé ce que vous avez tous vu, c'est que les travaux ont attaqué. La ligne 4 a attaqué. On a déjà dépensé l'un dans l'autre, avec les achats de terrain et les démolitions, 30 M€. Il a confirmé que dans le cadre du prochain mandat, on aura donc la ligne 4.

Voilà pourquoi on est une équipe, et moi, je fais partie d'une équipe aussi, qui est celle de la Métropole. J'englobe tous ceux qui nous ont aidés, à commencer par la Métropole, le Département nous a aidés également, la Région, et je dis merci. On s'occupe tous des transports, non pas pour moi, personnel, mais pour que demain tous nos concitoyens aient la chance de pouvoir bénéficier, eux aussi, d'un tram. C'est ce qu'ils attendent.

Merci, chers collègues. Je donne la parole à qui veut la prendre.

Monsieur Pérez, je vous donne la parole.

M. PEREZ.- Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une prise d'acte, donc nous prenons acte de ce plan.

Cependant, chaque fois qu'il y a modification du PLUm, nous sommes contre. Nous sommes contre pourquoi ? Parce que la plupart du temps, des zones inondables deviennent des terrains en construction. Voilà pourquoi nous sommes contre.

M. LE MAIRE.- Merci. Si vous pouviez m'amener un peu de précision, parce que vous voyez, ils sont tout de même quelques-uns à travailler là-dessus, à la Métropole.

M. PEREZ.- Je vous donne des précisions. Vous savez que je suis aussi vieux que vous. Le Malvan, par exemple, donc le Polygone Riviera, à l'époque, était en zone inondable. La gare, à l'époque, était en zone inondable. Rappelez-vous, reprenez les procès-verbaux.

M. LE MAIRE.- Oh, Monsieur Pérez !

M. PEREZ.- Oh, quoi ?

M. LE MAIRE.- Rajeunissez un peu !

M. PEREZ.- Oui, bien sûr ! Quand il y a des catastrophes, personne n'est responsable !

M. LE MAIRE.- Atterrissez ! Entre 1990 et 2025, le monde a évolué, le monde a permis de voir, après une étude approfondie que vous ignorez visiblement, donc si vous voyez que la moitié des choses au siècle dernier, c'est votre problème...

M. PEREZ.- [Hors micro]

M. LE MAIRE.- Moi, qui suis jeune et dynamique, je vis au XXI^e siècle. Les études ont été faites à l'époque, confirmées par l'État, pas par Louis Nègre. Je vous enverrai peut-être un exemplaire pour que vous lisiez les études. Faites votre boulot. Allez jusqu'au bout de votre boulot.

M. PEREZ.- [Hors micro] ... il y a aussi des études.

M. LE MAIRE.- N'en faites pas que la moitié et ne vous contentez pas du XIXe siècle, voire du XXe siècle. C'est fini. On est maintenant au XXIe.

M. PEREZ.- À Valence, en Espagne, il y a eu des études aussi. Vous voyez bien ce qui est arrivé cette fois-ci.

M. LE MAIRE.- Ne confondez pas les études de Valence...

M. PEREZ.- Vous êtes toujours les plus forts.

M. LE MAIRE.- Ne confondez pas les études espagnoles et les études... Sinon, vous pourriez confondre tout à l'heure les tomates espagnoles et les tomates locales. Il y a une différence. On ne vous a pas donné des tomates espagnoles.

M. PEREZ.- [Hors micro] Je ne sais pas, je n'ai pas goûté et je ne goûterai pas.

M. LE MAIRE.- C'est votre problème. D'autres de chez vous viendront sans doute. Ils ont dit qu'ils venaient. Vous ne venez pas, ce n'est pas grave. Vous ne mangerez pas de tomates espagnoles, en tous les cas, à Cagnes.

D'autres remarques ?

Madame Piret.

Mme PIRET.- Dans ce document important, puisqu'il est supposé destiné à la transformation de notre commune et de notre territoire à l'horizon 2030-2035, son aménagement et son urbanisme, la Ville de Cagnes-sur-Mer est citée 8 fois pour des projets communs. Certains ont suscité beaucoup d'opposition, comme La Villette, et d'autres qui passent, mais on est dans un document, d'après moi, assez creux.

Il symbolise bien la fin d'un mandat long, trop long, qui est le vôtre, et pour lequel nous espérons un rajeunissement à la tête de notre commune pour lui donner un nouveau cap.

M. SONGY.- [Hors micro] .

Mme PIRET.- On espère, Monsieur Songy. Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Comment arriver à dire que le maire, il faut le remplacer ? Elle s'est creusé la tête, elle se dit : « Mais, comment je vais faire ? ». Madame Piret, qui est une jeunette, se dit...

Mme PIRET.- [Hors micro].

M. LE MAIRE.- Je ne veux pas que l'on vous vire ! Au contraire, je vous aime. J'ai envie que vous restiez au conseil municipal, pourquoi ? Parce que vous m'offrez un boulevard. Vous dites des contre-vérités sans nom.

Mme PIRET.- [Hors micro] Pas du tout.

M. LE MAIRE.- Je vous prends la main dans le sac. Vous venez de déclarer que les gens étaient contre La Villette,

Mme PIRET.- [Hors micro].

M. LE MAIRE.- Vous avez dit, il y a des gens qui sont contre La Villette. Il n'y en a aucun, Madame.

Il n'y en a aucun qui a eu le courage, je vous le dis en face, d'être à l'enquête publique, ensuite de déposer un recours. Quand vous me parlez des fantômes, gardez vos fantômes, moi, je suis dans la réalité.

Notre ami Perez était au siècle précédent, je le laisse. Vous, vous voulez être jeune et dynamique, en revanche, vous transgressez la vérité. La vérité, c'est qu'il n'y a eu aucune opposition à La Villette. Il y a 54 000 Cagnois. À partir du moment où il n'y a aucun recours, aucune opposition,

c'est la vérité. Que vous ne respectiez pas le droit français, cela vous regarde. Si le document est creux, essayez de me l'amender pour qu'il devienne riche.

Mme PIRET.- [Hors micro] *On les fera.*

M. LE MAIRE.- *Demain, on « rase gratis ». Cela fait un mois que je dis de préparer ce dossier. Je voudrais qu'on l'entende tous, ce sera au procès-verbal, d'ailleurs : « Ah oui, non, mais on les fera demain. »*

Bravo ! Vous n'avez rien à dire, ce matin.

Mme PIRET.- [Hors micro]

M. LE MAIRE.- *Non, mais vous n'avez rien à dire. Vous n'avez rien à dire. Vous n'avez pas préparé votre conseil municipal et il faut que vous disiez : « Ah, il faut changer de maire. » Le PLUm et le changement de maire !*

Mme GERMAIN.- *Je tenais à dire une chose par rapport à la mention qui a été faite concernant les réseaux sociaux. Je ne pense pas que les gens qui participent aux réseaux sociaux soient tous des électeurs. Il y a beaucoup, beaucoup de fantômes. Il y a beaucoup de gens qui ne s'expriment pas sur les réseaux sociaux, mais qui n'en pensent pas moins. En revanche, je pense que le battage qui est fait à l'heure actuelle, beaucoup de gens sont en train de dire « ras le bol » et les Cagnois en ont marre.*

[Applaudissements.]

Je le vois au niveau des parents d'élèves qui sont de jeunes votants, ils en ont « ras le bol ».

M. LE MAIRE.- *Qui souhaite intervenir ? Monsieur Dolciani.*

M. DOLCIANI.- *Monsieur le Maire, merci. Chers collègues, bonjour à ceux que je n'ai pas encore vus.*

Une première remarque déjà, Monsieur le Maire, hormis vous et moi, et pas pour les mêmes raisons, ce document n'est disponible pour les conseillers municipaux que depuis 5 jours francs. C'est la réponse que l'on me donne à chaque fois que je demande d'avoir des documents pour préparer un conseil municipal. On me répond : « la loi est la loi, c'est 5 jours francs. » Surtout, surtout, ne pas donner les documents avant, on risquerait de pouvoir travailler un petit peu plus. Je trouve cela dommage, parce que je pense que, à peu près toute l'assemblée ne pourra pas me contredire, j'essaie, en tout cas à titre personnel, d'étudier les documents que l'on nous donne, et ces documents-là, on nous les donne toujours à la dernière minute. C'est dommage, et c'est dommage parce qu'un petit peu plus loin dans mon discours, je vais vous le montrer, ce document a un peu plus de 4 ans.

C'est malheureux d'arriver à 5 jours du débat que l'on doit avoir et que tous les conseils municipaux doivent avoir pour se rendre compte que finalement, c'est un document qui a été réalisé donc avant le 29 juillet 2021, date à laquelle nous étions encore 49 communes, depuis juillet 2021 nous sommes 51 communes dans notre Métropole. C'était juste pour réagir par rapport à l'étude du document vieux de 4 ans, déjà je ne comprends pas pourquoi on regarde quelque chose qui a 4 ans et j'arrive encore moins à comprendre pourquoi est-ce qu'on attend, j'allais dire à respecter la date limite qui est 5 jours francs, et vous nous les donnez toujours dans les 5 jours francs, il n'y a pas de problème, cela ne dépasse jamais les 5 jours francs, mais c'est toujours 5 jours francs. C'est un petit peu dommage.

Pour ma part, ce texte, je le connais avec d'autres fonctions que j'ai, et c'est pour cela que je vous disais que vous et moi, nous y avons eu accès, mais pas pour les mêmes raisons. Ce texte, j'ai déjà eu à l'étudier, à le commenter au sein de l'assemblée générale de la CCI et de la Commission Aménagement du Territoire de la CCI. Je vais reprendre un peu ce qui a déjà été dit en partie.

Que ce soit ailleurs ou ici, dès qu'on lit ce document, le constat est à peu près le même. Vous l'avez dit, comment ne pas être d'accord avec ce document ? On ne peut pas, pardon Jean-Paul, mais normalement on ne peut pas ne pas être d'accord avec ce document. Il est généraliste, il nous dit qu'il faut mieux vivre, qu'il faut améliorer et qu'il faut améliorer... rien. Mais finalement, il est dépourvu de toute réalité et de direction concrète.

Je résume : il faut faire mieux, développer l'aspect économique du territoire, préserver l'environnement, faire du ZAN avant l'heure en respectant la loi SRU, personne ne sait comment, mais sans doute que l'on va y arriver, et réduire les problèmes de déplacement. On est tous d'accord.

Mais, dans le document que l'on nous présente, même s'il est un petit peu vieux, on est là pour débattre, alors j'essaie de faire mon job pour débattre. J'ai l'impression que la Métropole nous présente un document qui fait état de très grands principes, mais qui sont bien trop souvent en opposition avec finalement la réalité du terrain que l'on peut observer. Quelques petits exemples :

✓ On y prône le développement des énergies renouvelables locales : une seule pico-centrale a été installée en 13 années d'existence de la Métropole. Je dirais que l'on peut mieux faire.

✓ On évoque la résilience alimentaire, indispensable, 2 %, vous l'avez déjà annoncé au Conseil municipal. 2 % d'autonomie alimentaire, c'est minable. Deux jours de coupure de l'A8 et plus personne ne mange dans le 06, c'est une catastrophe. En même temps, on transforme les meilleures terres arables de France pour y construire l'OIN. En même temps, aucun schéma de développement d'agriculture locale et métropolitaine sous forme de régie n'est mis en place. Il y a des petites – notre commune en fait partie – initiatives au niveau communal pour essayer de remettre certains terrains à disposition des agriculteurs. Saint-Martin le fait, ils essayent en tout cas, ils ont du mal à trouver les agriculteurs. Nous, on le fait, on a des exemples sur le Val de Cagne. Il faut continuer, c'est très bien.

Mais finalement, c'est du « en même temps » et à l'échelle de la Métropole, ce n'est pas terrible.

✓ On parle d'un territoire économique et solidaire quand, au final, la Métropole centralise la totalité de l'activité économique sur la commune de Nice et la vallée du Var, allant à l'encontre des règles de mixité élémentaires, obligeant à grands coups de milliards pour essayer de compenser les effets, de construire des solutions de transport en commun pour tenter de limiter la casse.

✓ On y parle d'un territoire équilibré et solidaire quand, en même temps, les capacités de construction dans les villes et villages du moyen pays ont été supprimées au profit des droits à construire sur la seule côte, limitant de fait les possibilités d'implantation et de développement dans ces zones qui, il est vrai, il y a encore une quinzaine ou vingtaine d'années, il n'était pas concevable de pouvoir aller installer une start-up par exemple dans le moyen pays, il y avait tout juste l'ADSL et encore, il n'y avait pas de fibre.

Aujourd'hui, rien n'empêche une start-up de quitter le flot de Sophia Antipolis et d'aller s'installer, par exemple, à Puget-Théniers. Je vais vous faire une confidence, le débit est meilleur.

Cela paraît fou, mais c'est comme ça, les fibres sont partagées et, comme il y a moins de monde, il y a davantage de débit. C'est dommage.

✓ On y prône le développement de nos territoires sans prévoir aucune zone pour le traitement et la valorisation de nos déchets. C'est incroyable ! C'est la plus petite des phrases que je vais dire, mais c'est sans doute le point le plus important et le plus fou de ce qui se passe dans notre département. Il faut savoir que nos quotas d'exportation des déchets du département sont atteints début août. Cela veut dire que, de début août au 31 décembre, on stocke en attendant les futurs quotas de l'année d'après pour pouvoir re-exporter nos déchets... Ce n'est pas les départements, puisque la zone de déchets, un Énarque a dû y réfléchir pendant longtemps, va jusqu'à Fréjus, je ne sais pas pourquoi. On aurait pu dire que c'est le 06 et le 83, nous, c'est le 06 jusqu'à Fréjus.

Mais, c'est fou, je ne vais pas m'étendre, parce que je peux en parler pendant des heures, et parce que personne ne souhaite réellement mettre de solutions face à ce problème.

On avait sur Nice le vallon du Roguez qui aurait pu être un formidable lieu pour faire au moins de la valorisation et du tri de tout ce qui est réutilisable, en tout cas au niveau des travaux publics.

Un vallon enterré, personne n'entend, pas de voisins, hormis le crématorium, mais bon, normalement, ils ne sont pas dérangés. Au final, on a préféré y faire une zone artisanale. C'est dommage, il y avait d'autres zones, même s'il fallait une zone artisanale.

Dans ce document, on utilise aussi des projets en cours, comme les lignes 4 et 5. Elles sont lancées, elles vont être lancées. Il y a du décalage, oui, on le sait, il n'y a pas d'argent.

J'ai noté la semaine dernière, avec grand effroi, que la Région a été la seule Région de France à voter une nouvelle augmentation, la création d'une taxe de mobilité régionale qui, je ne doute pas, sera fléchée sur Nice – je n'en doute absolument pas – et qui permettra de lancer réellement les travaux, non pas préparatoires, mais les vrais travaux de la ligne 4 et de la ligne 5. Mais j'allais dire que c'est du passé. Ce sont des choses qui ont été étudiées il y a déjà 15 ans. Je ne vois pas pourquoi on nous en parle dans un document où il est question des 30 prochaines années.

C'est pour remplir parce qu'en effet, oui, c'est creux. Je suis entièrement d'accord.

✓ On parle de s'engager pour l'environnement quand, en même temps, on limite la taille des navires de croisière dans une commune générant une perte de plus de 15 M€ de recettes par an. Mais, on autorise l'extension d'un terminal 2, qui va permettre de passer de 14 à 19 millions de voyageurs par an, et même à 23 à l'horizon 2030, avec un surplus. Savez-vous combien il y a de vols ? Quelqu'un d'ici sait-il combien on va avoir de vols supplémentaires ? 30 000 !

On est à 100 000 vols par an, on va rajouter 30 000 vols. Donc, on va, pour une guéguerre politique, parce qu'il n'y a pas d'autre sujet sur l'histoire des croisières à Villefranche, pour une guéguerre politique et d'ego de quelqu'un qu'il faudrait mieux qu'il revienne sur Terre, on plombe l'économie maralpine de 15 M€. Même chose, cela n'a pas de nom à part la bêtise.

✓ Regardez, on tente aussi de limiter les effets négatifs du tourisme de masse, voulu et encouragé. Aujourd'hui, on est en train de traiter le problème du Airbnb chez nous, puisqu'en effet, on a développé et l'on continue à développer avec l'aéroport le tourisme de masse, alors que la marque de fabrique qui a fait le prestige de notre territoire a toujours été le luxe. On a, depuis 20 ans, changé complètement nos orientations au niveau du département. Plutôt que d'avoir une poignée, quelques dizaines de milliers, même quelques centaines de milliers de touristes riches – cela ne me dérange pas de le dire – qui viennent profiter et dépenser leur argent chez nous, on se retrouve avec un tourisme de masse qui crée de la surpopulation, qui crée des problèmes de logements, qui enlève des logements locatifs à l'année et pour les mettre sur du logement meublé de courte durée. Il n'y a pas beaucoup de sens dans tout cela.

Des exemples, il y en a des centaines, je ne vais pas continuer, parce que l'on a un pan bagnat tout à l'heure, donc on ne va pas trop passer de temps ici. Vous l'aurez bien compris, ce document, c'est finalement un document publicitaire pour faire de « la COM », et il est évident que nous ne pouvons, je le redis, qu'être d'accord avec ces grands principes, même s'ils ne sont pas réels.

J'aurais cependant aimé que le groupe de travail des maires nous propose un document sérieux permettant à l'ensemble des conseillers municipaux des, non pas 49, mais bien 51 communes (j'insiste, c'est tout de même important) de la Métropole, de comprendre la politique qui sera mise en place, d'exposer quels seront les grands axes de développement du territoire, qu'ils soient économiques, au niveau des transports ou de l'habitat. Tout le monde ici ne le sait pas forcément, puisque cela fait partie des arcanes de la révision générale du PLUm, mais nous sommes à l'étape 2.

Cela aurait été intéressant de pouvoir montrer ce petit graphique. On est à l'étape 2 de la révision du PLUm. La première étape était le diagnostic et l'état initial. La deuxième étape était le PADD.

La troisième étape qui, elle, sera la plus importante, qui concerne réellement le zonage, les réglementations et les orientations d'aménagement et de programmation, va démarrer. Mais quand ? Je ne sais pas. Ce n'est pas noté non plus dans ce document.

M. LE MAIRE.- Du 16 juin au 17 juillet 2025.

M. DOLCIANI.- 2025 ?

M. LE MAIRE.- Oui.

M. DOLCIANI.- Un mois ?

M. LE MAIRE.- Oui.

M. DOLCIANI.- On a mis 4 ans pour sortir un truc d'il y a 5 ans. Si l'on a un mois pour réviser l'ensemble des zones et réglementations par zone... Cela ne sert à rien d'aller plus loin, je veux dire, ce n'est pas possible. Au vu de ce qui nous a été fourni, le vrai travail sera à réaliser non pas sur ce document, mais sur l'étape 3 qui arrivera le mois prochain.

Nous confirmons, nous resterons attentifs à la suite de la révision de ce PLUm qui aura fatalement des conséquences évidentes sur le futur de notre ville et de notre territoire.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur Dolciani. Madame Utrago, je vous en prie.

Mme UTRAGO.- Je voulais faire juste un petit aparté par rapport à ce que mon collègue Lionel a dit, concernant les petits producteurs, nos maraîchers qui sont dans le Val de Cagne. J'ai été approchée par l'un d'eux.

Au début de son installation, il était prévu qu'il vous servirait sa production pour les cantines de Cagnes. Là, je dis bravo, c'est très bien. Seulement, au bout d'un an, il y a eu un appel d'offres. Il y a eu un grossiste qui a été nommé et donc la commune lui a demandé de vendre sa production à ce grossiste. Étant donné que c'est un petit producteur, il ne pouvait pas se permettre qu'un grossiste du Var lui prélève une marge, ce que vous comprendrez tout à fait. Il trouvait aussi inconcevable, alors qu'il se trouve à 2 km de la plus proche école, qu'il faille vendre ses légumes à un producteur de Fréjus qui aurait mis ses légumes dans un frigo et qui ensuite seraient revenus pour les servir pour les cantines de Cagnes.

Je m'élève contre cela. On doit protéger nos petits producteurs. On a des gens qui sont courageux, qui viennent travailler la terre, qui ne sont pas là en train de se tourner les pouces. Leur production leur sert tout juste à vivre.

Je voulais votre avis, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Mon avis rejoint le vôtre, Madame. Si l'on met en place tout un système de ce type, c'est justement pour que des agriculteurs s'installent d'abord et deuxièmement puissent vendre une partie de leur production au moins. On a passé des conventions, des contrats. Je n'ai pas été saisi par ce monsieur. D'habitude, quand on n'est pas content du maire, on lui dit que cela ne va pas.

Donc, je n'ai pas été saisi, je ne sais pas exactement ce qui a pu se passer. Peut-être que Chantal peut répondre.

Mme GERMAIN.- Très franchement, au niveau des appels d'offres, il y a des petits producteurs avec lesquels on passe en direct sans passer par les appels d'offres, on passe en direct. Ce monsieur, cela ne me dérange pas de le voir, même avec le service comptable. Vous pouvez nous adresser ses coordonnées, j'irai le voir.

Mme UTRAGO.- Il a reçu un appel et des mails certainement, disant qu'il fallait qu'il passe par ce grossiste. Et comme il n'a pas les moyens qu'on lui prenne une marge, parce que c'est un petit producteur.

Mme GERMAIN.- Franchement, je suis prête à rencontrer ce monsieur parce que l'on passe en direct sauf avec un seul producteur avec lequel on ne travaille pas pour les cantines, c'est le monsieur qui fait du houblon de la bière. On ne prend pas le houblon pour la cantine.

Mme UTRAGO.- Vous ne servez pas de bière dans les écoles ? [Rires.]

[Discussion générale.]

Mme GERMAIN.- Non, il n'y a pas de bière à la cantine. Je pense qu'il y a eu une mauvaise compréhension, soit d'un côté, soit de l'autre. À ce moment-là, je pense qu'il faut simplement qu'on traduise ensemble. Je veux bien servir d'intermédiaire.

Mme UTRAGO.- Je serais ravie de vous l'envoyer, parce qu'il était scandalisé.

Mme GERMAIN.- Je suis prête à aller le voir.

Mme UTRAGO.- Il me paraît logique qu'étant à Cagnes, il vende directement sa production.

Mme GERMAIN.- Totalement.

M. LE MAIRE.- Madame, vous voyez, Chantal découvre le problème. Ce qui est étrange, c'est que nous le découvrons. Ce n'est pas normal. Il y a de quoi être scandalisé parce que c'est contraire à la politique que nous menons et qui fonctionne, me semble-t-il, avec d'autres. Je suis un peu étonné.

Ceci étant, comme l'erreur est humaine, on va vérifier. Vous nous donnez, j'essayerai, moi le premier, d'avoir une explication parce que c'est justement l'inverse que l'on essaye de faire. Quand quelqu'un n'est pas content, en général, il nous le dit. Je me retourne, les services ont l'air de découvrir. Moi, je n'en avais pas entendu parler. On va regarder. En tous les cas, merci d'être intervenue.

Mme GERMAIN.- [Inaudible] ... quand ils ne sont pas en mesure d'approvisionner le pourcentage pour lequel ils ont signé, on adapte à leur convenance. On fait le maximum.

M. LE MAIRE.- Il y a quelque chose qui m'échappe, parce que Mme Utrago est de bonne foi, visiblement.

Mme UTRAGO.- [Hors micro] Je peux même dire que l'on est en train de parler avec lui, et il me demande même le nombre de superficies dans la commune qui était déjà en location. J'allais reprendre la parole pour vous poser cette question.

M. LE MAIRE.- Nous répondrons à ces questions très précises de superficie de terrain, etc. Ce n'est pas ce matin que je peux vous répondre en direct, mais les services se tiennent à votre disposition là-dessus, il n'y a pas de problème.

Je reviens sur le PADD qui était quand même l'objet de la séance. Je voulais m'arrêter un instant sur le fait que Lionel Dolciani a pris le temps, même s'il a trouvé que ses nuits avaient été écourtées à cause de cela, il a tout de même pris le temps de le lire, lui. Il ne s'est pas contenté de dire que c'est creux.

Mme PIRET.- [Hors micro].

M. LE MAIRE.- Violon, c'est du violon. Lui, on voit la différence, il s'est arrêté et il a regardé de près et il pointe du doigt toute une série de choses. Je ne suis pas sûr d'être aussi spécialiste que lui, que Lionel Dolciani. Mais, quand il dit, par exemple, que le département 06 déborde de déchets, à ma connaissance, nous, dans la Métropole, je parle de la Métropole et du PLUm de la Métropole, on ne déborde pas, on va investir quelques centaines de millions d'euros tout simplement, pour faire que l'usine de valorisation puisse traiter pratiquement tout, et l'on traite même, me semble-t-il, certains autres PCI pour les aider. Nous avons une vision, a priori, relativement à moyen, à long terme, nous, dans ce domaine-là.

Mme GUIDON.- [Inaudible] ...et le tri

M. DOLCIANI.- Vous avez entièrement raison. De tête, 450 M€ sont investis sur la centrale de l'Ariane, qui visent à traiter les déchets ménagers. Mais il n'y a pas que les déchets ménagers dans la vie. La problématique ne vient pas spécialement, puisqu'en effet, dans le département, nous avons deux centrales, une ici, une à Antibes, qui arrivent à peu près à bien gérer les déchets ménagers, même si on les brûle plutôt que de les valoriser. C'est encore une autre histoire. Mais pour tout ce qui est déchets inertes ou déchets dangereux, ça ne se brûle pas, soit ça s'enfouit, c'est idiot parce que c'est de la matière première, soit ça se valorise, mais on n'a pas...

Mme GUIDON.- [Hors micro] On valorise parce que cela part en chauffage dans les bâtiments tout autour de l'Ariane.

M. DOLCIANI.- Vous parlez des déchets ménagers, je vous parle des déchets dans la globalité. Les déchets ménagers représentent tout juste la moitié des déchets que l'on a à traiter dans le département. Pour vous donner un ordre d'idée, vous avez à peu près 80 % des terres quand on fait des travaux qui partent dans le 04. On les monte dans le 04 parce que le terrain n'est pas cher. On les monte dans le 04, on en fait un peu ce qu'ils en peuvent d'ailleurs, et comme on n'en a pas assez, on va les rechercher. Ce sont des exemples typiques de choses qui, à l'échelle d'un territoire, et pas que de la Métropole, mais d'un territoire comme le département complet, et qui regroupe tous les EPCI, c'est un vrai problème.

Mme GUIDON.- [Hors micro] Excusez-moi, si je peux me permettre. Tous les marchés publics, c'est-à-dire tous les travaux qui se font sur la Métropole, dans les marchés publics, il y a le développement durable. Les entreprises doivent donner absolument leur filière de tri sur tous les matériaux. Je ne sais pas de quoi vous parlez, on va se renseigner, mais je peux vous donner, je ne les ai pas sur place, toutes les filières de tri, que ce soit le verre, le papier, etc., ainsi que ceux de bâtiments, puisque c'est une obligation. Quand on passe nos marchés publics, on en prend compte puisqu'il y a une note.

M. DOLCIANI.- N'essayez pas de m'expliquer comment cela fonctionne.

Mme GUIDON.- [Hors micro] Vous le savez.

M. DOLCIANI.- Bien sûr, je sais. Mais je sais aussi que justement cela ne fonctionne pas. Ce n'est pas pour rien si aujourd'hui, on a une REP qui est mise en place, on est loin du PADD, mais on a une REP qui est mise en place avec une cotisation que tout le monde paye sur tous les prix d'achat pour, au final, ne pas avoir de filière qui fonctionne derrière sur la valorisation et sur le traitement, ce n'est pas pour rien. Si aujourd'hui, le Sénat se penche dessus et dit « Ah oui, en effet, ça ne marche pas », ce n'est pas pour rien non plus.

Mme GUIDON.- [Hors micro] On peut toujours faire mieux.

M. DOLCIANI.- Ce n'est pas Dolciani qui le dit. Je peux dire les choses à mon niveau, mais je vous dis que sur le département, cela ne fonctionne pas. Vous pouvez m'expliquer que ça marche, je vous écoute.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur Dolciani, d'avoir fouillé ce document, d'avoir soulevé un débat. Cela m'intéresse comme débat, parce que là, il y a un débat. Le conseiller Dolciani pose des questions précises. Sur ces questions précises, il nous appartient à nous, Métropole, au sens large, bien sûr, qui est l'ordonnateur supérieur du PLUm, d'amener des réponses.

J'aurais tendance à vous dire, Monsieur Dolciani, que vous pourriez peut-être écrire, alors c'est enregistré, mais si vous avez en effet cette analyse que vous pourriez nous écrire. Moi, je saisisrais directement, en tant que maire de Cagnes, les services de la Métropole pour leur dire : « On a quelqu'un qui n'est pas dans la majorité, mais qui a regardé le dossier, lui. Il a soulevé des points très précis. J'aimerais que collectivement on puisse répondre à ces points très précis. »

Il est possible que l'on ne puisse pas amener des réponses positives sur tout, attention, mais ce n'est pas grave. Les questions, et il y a un débat, c'est d'abord un débat. Un débat nécessite qu'il y ait des argumentaires. Là, il y a un argumentaire, j'ai noté tout ce que vous avez dit. On a eu une phase

de concertation, du 2 mai au 22 juin 2023. Il y a eu une première phase qui a permis et qui aurait permis justement d'éclairer, mais on est bien d'accord le document d'ailleurs ne demande même pas à être voté, c'est prendre acte. On en a discuté, c'est gentil.

Ce n'est pas ce document-là qui est majeur pour les citoyens, c'est le document qui va venir ensuite, comme vous l'avez très bien dit. Mais ce document, même s'il n'est pas contraignant juridiquement, s'impose tout de même. C'est la France. C'est le « en même temps ».

Je vous demande de prendre acte solennellement de cela.

Il est 12 h 30.

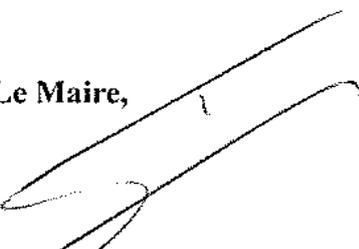
Merci, chers amis.

La séance est levée.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 30.

Le Maire,



Louis NEGRE



Le Secrétaire de séance,



Romain ALLEMANT

Toutes les pièces jointes ont été distribuées à l'ensemble du Conseil municipal.